

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la garantie et la formule attachées à la valeur liquidative de votre Fonds Commun de Placement (FCP) **ALLIANZ TRIPLUS** arrivant à échéance le 20 septembre 2011, Allianz Global Investors France, société de gestion du FCP dont vous détenez des parts, a décidé de procéder à la liquidation de votre FCP.

#### **I. Les raisons de l'opération**

A l'arrivée à échéance de la garantie de votre FCP ALLIANZ TRIPLUS, le 20 septembre 2011, il a été décidé de procéder à sa liquidation.

Pour rappel, et conformément à la notice d'information de votre FCP, les porteurs ayant souscrit pendant la Période de souscription privilégiée et ayant gardé leurs parts jusqu'au 20 septembre 2011, date d'échéance du fonds, bénéficieront à la fois d'une garantie du capital investi avant le 18 septembre 2001 (hors commissions de souscription) majorée, le cas échéant, d'une performance liée aux évolutions d'un panier d'indices.

Conformément à la réglementation en vigueur, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts sans frais à compter de la réception de cette lettre. Dans cette hypothèse, vous ne bénéficierez alors pas de la garantie décrite ci-dessus.

*Rappel du mécanisme de la formule et simulation de performance au 21 juin 2011 :*

*L'objectif de gestion du FCP est :*

**1<sup>er</sup> cas** : 332 % de la valeur liquidative initiale du 18/09/2001. Ce 1<sup>er</sup> cas s'appliquera si, entre le 11/09/2006 inclus et le 13/09/2011 inclus aucun des 12 indices composant le panier ne baisse à aucun moment sur le cours de clôture de plus de 30 % inclus par rapport à son cours initial constaté le 21/09/2001 en clôture.

**2<sup>ème</sup> cas** : 110,60 % de la valeur liquidative initiale du 18/09/2001, majorée de 94 % d'une performance positive ou nulle indexée sur le panier. Ce 2<sup>ème</sup> cas s'appliquera au cas où, entre le 11/09/2006 inclus et le 13/09/2011 inclus l'un ou plusieurs des 12 indices composant le panier vient à baisser de plus de 30 % inclus par rapport à son cours initial constaté le 21/09/2001 en clôture.

Rappel du panier sous-jacent :

Nom	Secteur
DJ EURO ST TECHNOLOGY P	Technologie
DJ EURO ST MEDIA P INDEX	Média
DJ EURO ST TELECOMM P IX	Telecom
DJ EURO ST HEAL P INDEX	Santé
DJ EURO ST BAS.RESR P IX	Matières premières
DJ EURO ST CHEMICAL P IX	Chimie
DJ EURO ST AUTO P INDEX	Automobiles
DJ EURO ST UTILITY P IDX	Services Publics
DJ EURO ST ENERGY P INDX	Energie
DJ EURO ST FINCL SVCS P	Services financiers
DJ EURO ST FOOD&BEV P IX	Biens de consommation non durables
DJ EURO ST RETAIL P INDX	Distribution

*Calcul de la performance finale du FCP :*

Le 20 juin 2008, en cours de clôture, la barrière des -30 % ayant été touchée sur le sous-indice « Média » (voir situation du panier ci-après), la promesse de triplement de la valeur liquidative initiale avait été désactivée. La formule repose donc désormais sur une performance moyenne trimestrielle développée ci-après.

Situation du panier le 20 juin 2008 en cours de clôture :

Indices Euro Stoxx	Valeur à la date de constatation de la formule le 21 septembre 2001	Valeur au 20 juin 2008	Performances Entre le 21 septembre 2001 et le 20 juin 2008
Santé	477,77	408,79	-14,44%
Services Financiers	191,56	351,12	83,30%
Chimie	252,16	585,07	132,02%
Auto	144,36	263,71	82,68%
Services publics	278,74	537,15	92,71%
Energie	266,98	429,16	60,75%
Matières premières	140,49	508,38	261,86%
Technologie	296,01	281,53	-4,89%
Media	239,20	167,09	-30,15%
Telecom	353,38	400,76	13,41%
Biens conso non durables	219,33	262,44	19,66%
Distribution	231,21	282,37	22,13%

Explication sur l'évolution de la valeur liquidative :

*Simulations de performance : Exemple de calcul de la performance au 21 juin 2011, date de la dernière constatation.*

A titre d'exemple, si le 21 juin 2011 avait été la date de terme du fonds, la performance finale aurait été calculée comme suit :

Cette performance moyenne est calculée en prenant en compte les performances observées trimestriellement du panier du 21 septembre 2001 au 21 juin 2011.

Relevé des performances trimestrielles enregistrées au 21 juin 2011 en clôture

Date de constatation trimestrielle / Performance retenue

21/09/2001 ⇒ 0.00%  
21/12/2001 ⇒ 27.32%  
21/03/2002 ⇒ 29.98%  
21/06/2002 ⇒ 9.20%  
23/09/2002 ⇒ - 15.38%  
23/12/2002 ⇒ - 10.66%  
21/03/2003 ⇒ - 17.93%  
23/06/2003 ⇒ - 11.68%  
22/09/2003 ⇒ - 6.80%  
22/12/2003 ⇒ - 2.45%  
22/03/2004 ⇒ - 0.23%  
21/06/2004 ⇒ 5.29%  
21/09/2004 ⇒ 5.70%  
21/12/2004 ⇒ 10.13%  
21/03/2005 ⇒ 15.60%  
21/06/2005 ⇒ 20.83%  
21/09/2005 ⇒ 28.95%  
21/12/2005 ⇒ 33.62%  
21/03/2006 ⇒ 48.45%  
21/06/2006 ⇒ 38.33%  
21/09/2006 ⇒ 51.38%  
21/12/2006 ⇒ 67.55%  
21/03/2007 ⇒ 74.45%  
21/06/2007 ⇒ 90.46%  
21/09/2007 ⇒ 89.53%  
21/12/2007 ⇒ 86.61%  
21/03/2008 ⇒ 60.93%  
23/06/2008 ⇒ 59.90%  
22/09/2008 ⇒ 40.67%  
22/12/2008 ⇒ 4.42%  
23/03/2009 ⇒ -5.67%  
22/06/2009 ⇒ 4.95%  
21/09/2009 ⇒ 23.03%

21/12/2009 ⇒ 28.75%  
22/03/2010 ⇒ 30.59%  
21/06/2010 ⇒ 29.40%  
21/09/2010 ⇒ 31.85%  
21/12/2010 ⇒ 44.21%  
21/03/2011 ⇒ 38.64%  
21/06/2011 ⇒ 40.16%

Il reste une date de constatation, le 13 septembre 2011, avant le terme de la formule.

Si le 21 juin 2011 avait été la date de terme du fonds, la performance finale aurait été calculée comme suit:

$(0.00\% + 27.32\% + 29.98\% + 9.20\% + (-15.38\%) + (-10.66\%) + (-17.93\%) + (-11.68\%) + (-6.80\%) + (-2.45\%) + (-0.23\%) + 5.29\% + 5.70\% + 10.13\% + 15.60\% + 20.83\% + 28.95\% + 33.62\% + 48.45\% + 38.33\% + 51.38\% + 67.55\% + 74.45\% + 90.46\% + 89.53\% + 86.61\% + 60.93\% + 59.90\% + 40.67\% + 4.42\% + (-5.67\%) + 4.95\% + 23.03\% + 28.75\% + 30.59\% + 29.40\% + 31.85\% + 44.21\% + 38.64\% + 40.16\%) / 40 = + 27.50 \%$

A l'échéance le porteur aurait reçu alors 110.60 % de la valeur liquidative initiale du 18 septembre 2001 (99.94€) soit 110.53 € à laquelle on ajoute 94 % de la moyenne trimestrielle du panier soit  $110.53 + (94\% \times 27.50 \%)$ , soit une performance de + 36.45 % (soit un taux de rendement annuel de 3.16 %).

Nous attirons votre attention sur le fait que cette simulation de performance est donnée seulement à titre indicatif, basée sur l'hypothèse d'échéance du fonds au 21 juin 2011.

## II. Les implications pour vous

Le 21 septembre 2011 votre FCP sera dissous. Au regard des dispositions fiscales, cette dissolution sera considérée comme une cession.

Vos parts seront automatiquement rachetées à la valeur liquidative retenue pour la dissolution.

## III. Les dates clés

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 24 août 2011.

L'opération de dissolution sera effectuée en date du 21 septembre 2011 sur la valeur liquidative du 20 septembre 2011.

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

  
Johann GAULIER  
Directeur Général Délégué

  
Michel HASKI  
Directeur Général